

A propos de... l'intercommunalité (suite)

LA GRANDE AGGLOMERATION 65 :

NON, PAS POUR NOUS

Madame la Préfète du département des Hautes-Pyrénées (65), dans le cadre de la loi NOTRE, propose une nouvelle organisation territoriale de l'intercommunalité et, en particulier, la création d'une grande agglomération Tarbes – Ossun – Lourdes.

Par rapport à ce projet :

- ▶ Nombre de conseils municipaux de ce territoire se sont prononcés contre, soit, pour beaucoup, à l'unanimité, soit à la majorité. D'autres pour.
- ▶ A la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, les élus qui y siègent sont plus divisés, partagés. Ils ont accepté certains amendements aux propositions préfectorales. D'autres (amendements) bien que majoritaires n'ont pas recueilli la majorité requise (2/3 des membres) pour être retenus.
- ▶ En guise de conclusion (provisoire ?), et malgré la tendance générale qui semble ressortir de tous ces votes, il est pourtant, à ce jour, envisagé de créer cette grande agglomération.

Devant une telle décision qui aura de lourdes et multiples conséquences sur notre avenir local commun, tout citoyen haut-pyrénéen doit se sentir directement interpellé et invité à réagir comme il l'estime devoir le faire.

NOUS :

- ▶ **OUI**, sommes favorables aux communautés de communes mais **NON**, pas à la grande agglomération Tarbes – Ossun – Lourdes.
- ▶ **Oui**, sommes favorables à la coopération entre les communes d'un même territoire spécifique mais **NON**, ne voulons d'une superstructure à taille déraisonnable.
- ▶ **Oui**, sommes favorables à garder le (petit) pouvoir de proximité qu'il nous reste mais **NON**, n'acceptons de contribuer d'abord à son éloignement, puis à son abandon.
- ▶ **Oui**, sommes favorables à ce que nos élus communaux puissent continuer à faire toujours entendre les voix locales, rurales mais **NON**, ne souhaitons leur étouffement, leur effacement, leur disparition au sein d'une trop grande concentration.
- ▶ **OUI**, sommes favorables (euphémisme) au respect du résultat des votes de l'ensemble des élus des territoires concernés mais **NON**, n'approuvons, par principe, ni le reniement ni toute décision autoritaire inconvenante.